

SERVICE DE PRESSE & D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

BULLETIN D'INFORMATION

N° 1

Novembre 1964

PRODUITS ET COMMERCE
DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Publié par la division "Information outre-mer" en collaboration avec la Direction générale du Développement de l'outre-mer, Commission de la C.E.E., 56 rue du Marais, Bruxelles 1.

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
<u>AVANT-PROPOS</u>	I
<u>I. LE MARCHÉ DES PRODUITS TROPICAUX</u>	
Cacao	1
Café	3
Oléagineux tropicaux	7
Coton	9
Caoutchouc	10
Bois tropicaux	11
<u>II. LE COMMERCE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT</u>	
L'évolution du commerce des Etats membres avec les EAMA de 1959 à 1963	14
Le commerce de la CEE en 1963 avec l'Afrique et l'Amérique latine	15
<u>Régime des échanges :</u>	
Application de la Convention de Yaoundé	17

AVANT PROPOS

Devant l'importance croissante des problèmes des échanges commerciaux avec les pays en voie de développement, la Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer a jugé opportun de rédiger un "bulletin d'information" périodique traitant du commerce mondial des produits tropicaux, ainsi que de l'évolution des échanges de la CEE avec les Etats africains et malgache associés et d'autres pays de structure économique comparable.

La première partie de ce bulletin a donc pour but de retracer l'évolution du marché des produits tropicaux et de signaler les faits saillants relevés au cours d'une période donnée, tandis que la deuxième partie sera un commentaire de données statistiques se rapportant au commerce de la CEE avec les pays en voie de développement en général et les EAMA en particulier, au commerce des EAMA et notamment à l'évolution des exportations des principaux produits de ces Etats ; cette seconde partie fournira également des renseignements sur le régime des échanges en vigueur entre la CEE et les Etats associés.

La périodicité de ce bulletin dépendra de l'importance des événements susceptibles de retenir l'attention dans le domaine des marchés des produits tropicaux et des échanges commerciaux. Il n'a pas l'ambition de suivre, à la semaine ou même au mois, l'actualité sans cesse mouvante de certains des grands marchés internationaux. Il ne contiendra pas non plus d'études exhaustives sur un produit donné ou un secteur déterminé de l'activité commerciale. Son but sera de rassembler des informations souvent de caractère disparate et de les présenter de manière synthétique, afin de donner au lecteur un aperçu des événements les plus importants dont on aura eu connaissance au cours d'une période donnée.

Enfin, il convient de souligner que les chiffres cités ne sont pas toujours tirés de documents officiels et sont parfois provisoires. Toutefois, il a semblé préférable de les utiliser dans le but de donner des informations d'actualité intéressantes plutôt que d'attendre leur confirmation officielle.

Première PartieLE MARCHE DES PRODUITS TROPICAUXCACAOEvolution du marché mondial

La fin de l'année 1963 avait été marquée par une reprise notable des cours : le cacao du Ghana, disponible sur le marché de New York, cotait 24.0 cts/lb en août et 26.9 en octobre 1963 ; après quelques mois de stabilité relative, une baisse sensible eut lieu en février 1964, le cours descendant à 23,6 en raison d'une meilleure appréciation des récoltes 1963-64 (en fait plus abondantes que prévu) et d'un certain ralentissement dans l'accroissement des broyages de fèves dans les principaux pays consommateurs. Un nouveau palier de baisse fut même atteint en avril-mai (22,2 cts/lb) ; mais une légère reprise suivit et les prix en septembre ont atteint 23 cts/lb en moyenne.

La production mondiale pour la campagne 1963-64 dépasse les tonnages records des trois dernières années (1.150.000 t en moyenne) pour s'élever au-dessus de 1.200.000 t (chiffre provisoire).

Les exportations de fèves des principaux pays producteurs n'ont pas progressé en 1963 par rapport à 1962, sauf au Cameroun (+ 19%) et au Brésil où les exportations avaient été particulièrement faibles en 1962. On constate une diminution des exportations du Ghana et du Nigéria, les deux plus importants producteurs mondiaux et le maintien des tonnages élevés exportés par la Côte d'Ivoire en 1962. Les données disponibles pour le 1er semestre 1964 font apparaître une reprise des exportations du Ghana et du Nigéria et un développement toujours favorable de celles de Côte d'Ivoire.

./.

Le problème de la stabilisation du marché

Après l'échec de la Conférence de négociation d'un accord international du cacao (Genève, octobre 1963), l'Alliance des producteurs, qui groupe Ghana-Nigéria-B Brésil-Côte d'Ivoire-Cameroun-Togo- et représente 80 % de la production mondiale, a tenu plusieurs réunions en vue de préparer un accord de stabilisation entre pays producteurs. La conférence de Lomé (Togo), tenue fin juillet 1964 avait permis la mise au point d'un projet d'accord, qui fut définitivement adopté au cours de la récente conférence de l'Alliance des producteurs à Rio de Janeiro (7-29 septembre 1964). Cet accord des producteurs n'a pas été publié sous sa forme officielle, mais divers communiqués de l'Alliance permettent d'en connaître les principales dispositions.

Cet accord vise à équilibrer le marché du cacao, à réduire les fluctuations des prix, à protéger les recettes des producteurs, à assurer l'approvisionnement normal des consommateurs, sans que les stocks détenus par ceux-ci puissent nuire aux producteurs.

La politique des prix consiste en la fixation d'un "prix de référence" pour l'année commerciale : pour 1964-65, ce prix est de 190 sh/cwt soit 23 3/4 cts/lb. Les membres de l'accord se retireront du marché lorsque les cours mondiaux sur les marchés à terme de New York et de Londres demeureront pendant 10 jours ouvrables en dessous de ce prix.

Le contingentement des exportations est également prévu ; des quotas de base correspondant à la production la meilleure des 6 dernières années sont fixés et les quotas annuels représentent un pourcentage de ces quotas de base (90 % pour 1964-65), les premières 10.000 t produites étant hors contingent.

./.

Compte tenu des chiffres publiés par l'Alliance et des prévisions concernant les pays producteurs non membres, on estime généralement que les contingents annuels devraient permettre d'approvisionner normalement le marché, d'autant plus que plusieurs pays consommateurs détiennent des stocks importants. En fin de campagne, l'Alliance prévoit que les membres, à l'exception du Brésil où il y aura un déficit, disposeront de surplus qu'ils devront stocker.

On attend avec intérêt les premiers résultats du fonctionnement de cet accord des grands pays producteurs qui, avant même la Conférence de négociation d'un accord international à Genève, s'étaient groupés au sein de l'Alliance pour rechercher les moyens d'une coopération permettant de régulariser un des marchés des produits de base les plus spéculatifs.

En tout état de cause, il ne semble pas qu'une nouvelle conférence de négociations puisse se réunir à brève échéance, étant donné les perplexités qui persistent dans la plupart des pays grands consommateurs sur les chances de s'entendre sur le délicat problème des prix.

X

X

X

CAFE

Evolution du marché mondial

Pendant les 6 premiers mois de l'année caféière 1963-64, soit d'octobre 1963 à mars 1964, le mouvement général des prix du café a été nettement orienté à la hausse. La tendance s'est alors renversée et une période d'irrégularité a succédé. La rapidité et l'ampleur de cette évolution des cours ayant été souvent différentes suivant les grandes variétés, il convient d'examiner les trois grands groupes qui se partagent le marché mondial.

./.

- 4 -

- Les cafés du Brésil avaient amorcé leur hausse dès le mois d'octobre 1963, mais c'est surtout au début de l'année 1964 que le mouvement s'est accéléré, à la suite des informations sur les dégâts occasionnés par les gelées et les incendies dans les plantations au Parana. Depuis le mois d'avril, on remarque un certain tassement des cours, à des niveaux encore élevés que ces cafés n'avaient pas connu depuis 1958. L'évolution des cours du type Santos 3 illustre cette tendance des cafés brésiliens : la hausse a représenté un gain de 50% en 5 mois, la baisse qui a suivi ramenant les prix actuels au niveau du début de l'année (les prix ci-dessous concernent le café disponible sur le marché de New York, en cts/lb) :

	<u>1 9 6 3</u>			<u>1 9 6 4</u>				
	<u>Septembre</u>	<u>Octobre</u>	<u>Décembre</u>	<u>Janv.</u>	<u>Mars</u>	<u>Mai</u>	<u>Juil.</u>	<u>Sept.</u>
Santos 3	35,5	35,5	38,0	45,0	50,2	47,3	47	45

- Les cafés doux d'Amérique centrale et de Colombie sont restés à leurs niveaux les plus bas depuis de nombreuses années jusqu'au début de l'année 1964. Le mouvement de hausse très rapide qui a suivi a été de moindre ampleur que celui constaté pour les cafés brésiliens, mais l'avance acquise a été presque intégralement conservée, après une courte période de fléchissement.

L'exemple du café "Medellin" de Colombie pour lequel la hausse avait atteint 26% en 3 mois reflète l'évolution des cours des cafés doux :

	<u>1963</u>	<u>1 9 6 4</u>				
	<u>Moyenne der-</u> <u>nier trimestre</u>	<u>Janv.</u>	<u>Mars</u>	<u>Mai</u>	<u>Juil.</u>	<u>Sept.</u>
Medellin	39.5	45.0	50.0	49.2	49.3	50.0

./.

- Les cafés Robusta avaient amorcé leur redressement dès la fin de l'année 1962 et avaient progressé régulièrement pendant les 9 premiers mois de 1963. La hausse s'est alors accélérée et amplifiée atteignant en mars 1964 des niveaux inconnus depuis 1958. A partir du mois d'avril un mouvement de baisse s'est dessiné et le Robusta a perdu une grande partie des gains acquis au cours des 6 premiers mois de l'année caféière 1963-64.

Les cotations de l'Ambriz d'Angola reflètent les tendances des cafés Robusta sur le marché mondial, la hausse atteignant au mois de mars 1964 (cours les plus élevés) 50 % en un an et 90 % en 18 mois (par rapport au niveau extrêmement bas, il est vrai, de 1962) ; la baisse d'avril à septembre 1964 représente une perte de 24% par rapport aux prix élevés du mois de mars.

	<u>1962</u>		<u>1963</u>			<u>1964</u>			
	<u>Oct.</u>	<u>Févr.</u>	<u>Sept.</u>	<u>Déc.</u>	<u>Janv.</u>	<u>Mars</u>	<u>Mai</u>	<u>Juil.</u>	<u>Sept.</u>
Ambriz	21,5	25,6	28,2	35,1	40,4	41,5	40,0	35,5	31,7

Les Pays africains producteurs ont décidé de mettre en oeuvre un programme d'action pour enrayer le glissement des prix de cette variété.

Fonctionnement de l'accord international

Après deux sessions extraordinaires au cours du 2ème semestre de l'année caféière 1963-64, le Conseil International du Café a tenu sa 5ème session du 7 juillet au 8 août 1964. Elle fut essentiellement consacrée à la préparation de la prochaine année caféière 1964-65 et notamment à la fixation des quotas annuels d'exportation. Le Conseil a décidé de créer un Comité de propagande mondiale du café et un Fonds alimenté par des contributions obligatoires des membres exportateurs et facultatives des membres importateurs ; il a d'autre part précisé les obligations des membres exportateurs quant au respect des contingents et les sanctions applicables en cas de dépassements des quotas autorisés. D'autre part, le groupe de l'OCIRU a été dissous et ses 2 membres (Burundi et Rwanda) sont devenus membres distincts de l'Organisation Internationale du Café.

./.

Après de longues et difficiles négociations, le Conseil International du Café a fixé les contingents d'exportation de la nouvelle année caféière à 47,5 Millions de sacs soit 102,67 % des contingents de base : ce montant sera augmenté en janvier 1965 d'un demi-million de sacs, sauf décision contraire du Conseil compte tenu de la situation du marché.

Une répartition supplémentaire d'un demi-million de sacs pourra éventuellement être décidée par le Conseil avant fin avril 1965, suivant l'évolution du marché. Enfin en cas de baisse ou de hausse accentuée des prix au cours de brèves périodes, le Conseil pourra décider des mesures immédiates en revisant les contingents en vigueur.

La plupart des observateurs s'accordent à penser que les quantités ainsi prévues pour l'exportation sur les marchés traditionnels en 1964-65 seront largement suffisantes, compte tenu des stocks existants dans plusieurs pays consommateurs importants à la fin de l'année caféière 1963-64 (30 septembre) ; d'autre part, plusieurs pays producteurs ont accéléré leurs expéditions de café avant cette même date, afin que ces quantités soient imputées sur leurs quotas 1963-64 et ces livraisons vont s'ajouter aux disponibilités prévues pour 1964-65.

La mise en place définitive de l'accord international (et notamment le contrôle des exportations grâce aux certificats d'origine et de réexportation) est toujours retardée du fait que la législation nécessaire n'a pas été votée aux U.S.A. et qu'elle ne pourra plus l'être désormais avant 1965 ; cependant l'administration américaine doit prendre des mesures intérimaires pour pallier ces inconvénients.

La production mondiale exportable.

La dernière estimation du Département américain de l'agriculture confirme le recul qui était déjà annoncé de la production exportable en 1964-65 évalué à 29% par rapport à 1963-64. Cette situation est due

./.

essentiellement à la très faible récolte prévue au Brésil où 4 millions de sacs seulement seraient exportables (contre 19 millions en 1962-63) et 28 millions en 1961-62). Ces estimations effectuées au début de la campagne seront révisées au cours des prochains mois.

Le marché du café dans la C.E.E.

Un fait important intervenu dans un Etat membre de la C.E.E. est à signaler. Le système jusqu'alors en vigueur en France du contingentement des importations en provenance des pays tiers a été suspendu en juin 1964 et la liberté d'importation a été rétablie ; en contrepartie les Etats associés de la zone franc vendent leur café sur le marché français au prix mondial. Au début de la campagne 1963-1964, compte tenu de la hausse importante des prix du robusta et des accords passés avec la France, ces Etats avaient été amenés à livrer certains tonnages à des prix inférieurs au cours mondial, ce qui constituait un renversement de la situation observée au cours des années précédentes pendant lesquelles ils bénéficièrent de prix nettement supérieurs.

X

X

X

LES OLEAGINEUX TROPICAUX

Evolution du marché mondial

L'évolution des prix internationaux des oléagineux tropicaux est résumée dans le tableau suivant (en £ par tonne longue, CAF ports européens) :

	Moyenne 1953/57	Moyenne 1958/62	<u>1 9 6 3</u>	<u>1 9 6 4</u>	1er trim.	2me trim.	3me trim.
A. Graines							
Arachides Nigeria	76	66	62	62,10	62,12	68,6	
Coprah.....	69	71	65	70	71	72,13	
Palmiste Nigeria	54	56	54	53,10	53,10	54,6	
B. Huiles							
Arachides Nigeria	129	116	99	96	104,14	120,12	
Palme Nigeria	83	82	80	86	89,6	85,16	
Coprah Philippines	104	110	95	103	105,6	101,6	

./.

Ces données concernent la période post--coréenne et en conséquence ne comportent pas les hausses extrêmes qui avaient caractérisé les années 1951/1952. La tendance généralisée à la baisse des oléagineux fluides alimentaires se traduit dans ce tableau par la dépréciation de l'arachide du début de la période sous revue au premier trimestre 1964.

Par contre, le marché des oléagineux consistants a marqué une certaine stabilité à moyen terme. Les moyennes de prix indiquées ci-dessus cachent cependant d'importantes fluctuations à court terme pour les oléagineux à acide laurique (coprah et palmiste) résultant principalement de la variation de l'offre (et surtout celle de coprah des Philippines, qui exerce une influence dominante sur le marché).

L'huile de palme témoigne d'une remarquable régularité due à la très vaste gamme de ses utilisations et sans doute aussi à l'intégration dont son commerce ou sa production font fréquemment l'objet.

En ce qui concerne l'évolution récente des marchés, il convient de souligner le vif mouvement de hausse enregistré par le marché des arachides depuis mai 1964. En fin de campagne, à un moment où certaines récoltes s'avéraient moins abondantes que prévu, des achats marginaux mais inhabituels d'importateurs asiatiques entraînaient un relèvement des cotations que l'on supposait passager. Après un fléchissement en août, de nouveaux achats de soudure ont raffermi le marché, et des ventes en éloigné (sur les premiers mois de 1965) continuent de s'effectuer à des prix très substantiels.

Il est cependant prématuré de penser qu'il s'agit là d'un relèvement durable et rien ne permet encore de prévoir qu'avec l'apport sur le marché des prochaines récoltes cette situation puisse se prolonger.

./.

X

X

X

COTONEvolution du marché mondial

Les cours du coton ont fait preuve d'une remarquable stabilité au cours des trois premiers trimestres de l'année 1964. Ils ont évolués dans d'étroites limites à un niveau jugé généralement assez bas par les pays producteurs. Un léger repli s'est manifesté fin juillet et en août en concordance avec la diminution de l'activité saisonnière. Fin septembre le coton américain M. 1 CAF Liverpool cotait 23 d/lb, soit à un niveau sensiblement égal à la moyenne de l'année précédente (Moyenne 1963 : 23.15 d/lb).

En ce qui concerne la production et la consommation mondiales rappelons que face à des productions très élevées dues surtout à l'augmentation constante des rendements, la consommation se développe à un rythme beaucoup plus lent. C'est ainsi que les stocks mondiaux ont atteint des chiffres records au 1er août 1964. On sait d'autre part que plus de la moitié de ces stocks, soit 12,7 millions de balles, se trouve localisée aux Etats-Unis dans les mains de la C.C.C. (Commodity Credit Corporation). Les efforts possibles de l'excès de la production par rapport aux possibilités de la consommation mondiale ont été ainsi contenus grâce à la politique de stockage de ce pays.

Compte tenu de la situation statistique actuelle ainsi que de la concurrence des fibres artificielles et surtout synthétiques, il paraît peu probable que les cours du coton puissent remonter sensiblement dans un proche avenir.

Signalons, sur le plan international, qu'à la 23ème réunion du C.C.I.C. (Comité Consultatif International du Coton) qui s'est tenue à Francfort-sur-le-Main du 26 mai au 10 juin 1964 certaines délégations ont à nouveau soulevé le problème d'un accord international sur le coton. On se rappellera en effet qu'en juin 1954 au sein du C.C.I.C. réuni à Sao Paolo, les termes d'un accord avaient été mis à l'étude. Cette tentative n'ayant pu aboutir, elle n'a pas été

./.

renouvelée depuis; en effet, compte tenu des problèmes techniques qui se posent en l'occurrence, ainsi que de l'interdépendance avec les marchés des autres fibres textiles, aucune perspective concrète d'arriver à un accord international ne s'est encore dégagée pour ce produit.

X

X

X

CAOUTCHOUC

Evolution du marché mondial

Le marché du caoutchouc a été faiblement orienté au cours de l'année 1963, pendant laquelle les cours du naturel ont graduellement atteint les niveaux les plus bas qu'on ait enregistrés depuis dix ans. L'amorce d'une reprise au mois de février 1964 a maintenu les prix à un niveau à peine supérieur pendant le deuxième trimestre de l'année en cours, cette plus grande fermeté étant due en grande partie aux conflits politiques et sociaux qui se manifestaient dans le Sud-Est asiatique. Un léger mouvement de repli s'est dessiné fin juillet-août en concordance avec la diminution de l'activité saisonnière. Le dernier trimestre de l'année s'annonce avec un ton légèrement plus soutenu bien que toujours à des niveaux relativement bas.

Comme on peut le constater dans le tableau suivant qui retrace l'évolution des cours du caoutchouc naturel R.S.S. 1 disponible sur le marché de Londres (en pence/lb), les prix ont évolué dans d'étroites limites pendant les neuf premiers mois de l'année 1964. Début octobre le R.S.S. 1 est coté à Londres autour de 21 pence/lb soit presque à son niveau moyen de l'an dernier.

<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1 9 6 4</u>				
		<u>Janv.</u>	<u>Mars</u>	<u>20 Août</u>	<u>10 Sept.</u>	<u>8 Octob.</u>
<u>Moyenne</u>	<u>Moyenne</u>	<u>Min.</u>	<u>Max.</u>			
23.5/16	21.3/4	18.5/4	21.1/6	19.1/2	20	20 7/8

Il est peu probable que les prix puissent s'améliorer sensiblement au cours des prochains mois, malgré les facteurs de hausse

./.

que pourraient constituer la réapparition de l'U.R.S.S. sur le marché d'importation ou même d'éventuelles aggravations de la situation politique dans le Sud-Est asiatique. La concurrence croissante du synthétique exclut en effet toute poussée sérieuse de hausse. Signalons, à cet égard, que le plus important fabricant de synthétique britannique vient d'annoncer une réduction de ses prix de vente.

Dans le domaine de la consommation et de la production mondiales signalons les conclusions du Groupe d'étude international du caoutchouc réuni à Tokio en mai 1964 :

- en ce qui concerne l'année 1964 le Groupe a pu constater un certain équilibre entre la production et la consommation de caoutchouc naturel et synthétique.
- les prévisions susceptibles d'être avancées pour 1969, compte tenu de la prudence avec laquelle doivent être accueillies de telles évaluations, font état d'une consommation globale de 5.850.000 tonnes longues, la capacité de production du naturel étant évaluée à 2.725.000 tonnes et celle du synthétique (Chine et pays de l'Est exclus) à 3.850.000 tonnes. En théorie un excédent de plus de 700.000 tonnes pourrait donc être envisagé ; il reste à savoir dans quelles proportions il sera imputable au caoutchouc naturel et au caoutchouc synthétique.

°
° °

BOIS TROPICAUX

Aperçu du marché dans la C.E.E. et les E.A.M.A.

Importations dans la CEE

Les importations de bois tropicaux (grumes et sciages) dans la C.E.E. ont tendance à s'accroître régulièrement depuis plusieurs années. Par rapport à l'année 1958, on constate en 1963 une évolution des importations de 1,9 millions de tonnes à 3,3 millions, soit une augmentation de 68 % :

Importations en 1000 tonnes :

	<u>1958</u>	<u>1960</u>	<u>1963</u>
Allemagne	796	1.148	1.113
France	648	758	919
Italie	246	531	851
Pays-Bas	164	236	254
U.E.B.L.	<u>89</u>	<u>158</u>	<u>152</u>
C.E.E.	<u>1.963</u>	<u>2.831</u>	<u>3.289</u>

Le taux d'accroissement de l'Italie est le plus remarquable, l'Italie étant cependant l'Etat membre qui s'approvisionne particulièrement en Asie et dans les pays africains non-associés.

Dans leur ensemble, la plus grande partie des importations de bois tropicaux dans la C.E.E. provient d'Afrique, mais une quantité non négligeable est originaire d'Asie ou d'Amérique, ce dernier continent ne fournissant qu'une proportion à peu près constante et relativement faible de l'ensemble. Il paraît intéressant de déterminer quelle a été, au cours des six dernières années, l'importance relative des bois africains et de ceux d'autres origines (Sud-Est Asiatique essentiellement).

Répartition des importations dans la CEE par provenance

	<u>EAMA</u>	<u>Autres pays africains</u>	<u>Asie</u>	<u>Amérique</u>
1958	61,7%	30,7%	6,9%	0,7%
1959	59,3%	33,9%	5,7%	1,1%
1960	57,9%	32,0%	9,3%	0,8%
1961	59,4%	27,1%	12,6%	0,9%
1962	64,7%	21,2%	12,9%	1,2%
1963	64,4%	20,2%	14,3%	1,1%

On constate que la part des bois tropicaux non-africains a augmenté constamment au cours des six dernières années. Les EAMA ont également augmenté légèrement leur part (plus de 60%) dans les importations de la CEE. En ce qui concerne les autres pays africains, les pays de la CEE n'ont plus trouvé à partir de 1961 un approvisionnement suffisant au Ghana et au Nigéria.

Exportations des E.A.M.A.

-13-

Les exportations de bois tropicaux (grumes et sciages) des E.A.M.A. ont augmenté depuis 1958 de 1 million de tonnes à environ 2,5 millions de tonnes en 1963.

Exportations en 1000 tonnes

	<u>1958</u>	<u>1960</u>	<u>1963</u>
Cameroun	131	139	191
Congo-Brazza)	795	266	316
Gabon)		743	716
Côte d'Ivoire	402	654	1.155
Congo-Léo	<u>128</u>	<u>111</u>	<u>98 (1961)</u>
Total :	1.446	1.913	2.476

La Côte d'Ivoire qui a remplacé le Gabon en 1962 a la tête des exportateurs africains associés a triplé ses ventes pendant les six dernières années. En ce qui concerne le Gabon, principal fournisseur d'Okoumé, la situation est caractérisée par les difficultés d'exploitation de cette essence toujours demandée, notamment du fait de l'éloignement progressif des forêts exploitables. Une amélioration des approvisionnements en Okoumé paraît possible mais dans des limites assez étroites, au fur et à mesure que les routes prévues pour l'exploitation des nouvelles zones forestières seront ouvertes au trafic. On considère en effet qu'un kilomètre de route tracé en zone forestière permet d'obtenir 300 m³ de bois au Cameroun, tandis que ce même kilomètre en Côte d'Ivoire donne 1000 m³ et au Gabon 1.200 m³.

Les prix

Les prix FOB à l'exportation des bois tropicaux ont subi une hausse due à la difficulté de se procurer les qualités requises en quantité suffisante et à l'élévation des coûts de production et de la fiscalité (droits de sortie). Les prix CAF à l'importation ont accusé une hausse relativement plus importante, en raison de l'augmentation du fret. Une augmentation trop brutale du prix des bois tropicaux africains rendrait ceux-ci plus vulnérables à la concurrence de certaines essences de la zone tempérée ou, plus encore, des bois d'Asie dont la demande n'a cessé de progresser.

Deuxième PartieLE COMMERCE AVEC LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

L'évolution du commerce des Etats membres et de l'ensemble de la CEE avec les EAMA de 1959 à 1963.

Les tableaux ci-dessous résument cette évolution (en millions \$):

ANNEE	FRANCE	UEBL	PAYS-BAS	R.F.A.	ITALIE	TOTAL CEE
Importation en provenance des E.A.M.A.						
1959	456	208	42	88	60	854
1960	460	278	41	98	72	949
1961	486	236	27	92	77	918
1962	513	200	38	93	87	931
1963	542	188	46	113	99	988
Exportation à destination des E.A.M.A.						
1959	385	99	27	47	28	586
1960	444	69	23	43	24	603
1961	503	48	14	56	31	652
1962	501	60	25	49	30	665
1963	538	62	27	63	36	726
Balance commerciale avec les E.A.M.A.						
1959	-71	-109	-15	-41	-32	-268
1960	-16	-209	-18	-55	-48	-346
1961	+17	-188	-13	-36	-46	-266
1962	-12	-140	-13	-44	-57	-266
1963	- 4	-126	-19	-50	-63	-262

Ces tableaux appellent quelques commentaires:

Les importations de la CEE en provenance des EAMA ont progressé de 16% de 1959 à 1963; il est vrai qu'en 1960 elles avaient déjà atteint un niveau très élevé, dû essentiellement au fort accroissement des importations de l'UEBL; celles-ci n'ont cessé de décroître depuis 1960 et cette situation s'explique essentiellement par la diminution des importations en provenance du Congo Léopoldville, France, Belgique et Luxembourg qui effectuaient la plus grande part des importations de la CEE en provenance des EAMA en 1959 (78%) représentent encore 74% de ces importations en 1963.

Les exportations de la CEE à destination des EAMA ont connu une progression constante (+24% en 4 ans); parmi les Etats membres, seul le Benelux n'a pas développé ses ventes sur les EAMA; on constate même une régression en UEBL due essentiellement à la situation particulière au Congo Léopoldville.

La balance commerciale de la CEE avec les EAMA est largement déficitaire, mais la situation est différente suivant les Etats membres; c'est ainsi que, pour la France, à un volume de commerce de 1080 M. \$ en 1963 correspond un déficit de 4 M. \$ seulement, tandis que pour les autres Etats membres le déficit est de 258 M. \$ pour un commerce total de 634 M. \$.

X

X X

Le commerce de la CEE en 1963 avec l'Afrique et l'Amérique latine

Des chiffres du commerce de la CEE dans son ensemble et de chaque Etat membre en 1963, il a semblé intéressant d'extraire les données concernant les EAMA, l'Afrique non associée et l'Amérique latine et d'en tirer les pourcentages par rapport au commerce extra-CEE. Ces données sont résumées dans les 2 tableaux suivants consacrés respectivement aux importations et aux exportations.

1. Importations (millions \$)Année 1963

Origine	Total CEE	France	UEBL	Pays-Bas	Allemagne	Italie
Mondial	40.349	8.726	5.098	5.967	13.019	7.539
Intra-CEE	15.706	3.126	2.681	3.082	4.342	2.475
Extra-CEE	24.643	5.600	2.417	2.885	8.677	5.064
- EAMA	988	542	188	46	113	99
(%)	4,0	9,7	7,8	1,6	1,3	2,-
- Afrique (non associée)	2.606	1.103	164	228	698	413
(%)	10,6	19,7	6,8	7,9	8,0	8,2
- Amérique latine	2.267	332	213	287	950	485
(%)	9,2	5,9	8,8	10,0	11,0	9,6

2. Exportations (millions \$)Année 1963

Destination	Total CEE	France	UEBL	Pays-Bas	Allemagne	Italie
Mondial	37.546	8.083	4.837	4.962	14.617	5.047
Intra-CEE	15.925	3.092	2.941	2.647	5.453	1.792
Extra-CEE	21.621	4.991	1.896	2.315	9.164	3.253
- EAMA	726	538	62	27	63	36
(%)	3,4	10,8	3,3	1,2	0,7	1,1
- Afrique (non associée)	2.224	1.036	90	181	588	329
(%)	10,3	20,8	4,7	7,8	6,4	10,1
- Amérique latine	1.565	276	108	158	708	315
(%)	7,3	5,5	5,7	6,8	7,7	9,7

On remarque que la France effectue 55% des importations totales de la CEE en provenance des EAMA et 74% des exportations à destination de ceux-ci. Les chiffres élevés de l'Afrique non associée et la part importante de la France s'expliquent par l'inclusion de l'Afrique du

nord et notamment de l'Algérie. Dans le commerce avec l'Amérique latine, on constate la place dominante de l'Allemagne et de l'Italie. La CEE dans son ensemble, comme chaque Etat membre considéré isolément, importe de l'Afrique et de l'Amérique latine plus qu'elle n'y exporte.

Le tableau suivant retrace le commerce de la CEE avec l'Afrique, en 1963, par groupe de pays ou zone monétaire, en pourcentage sur la valeur totale de ce commerce africain de la CEE.

	<u>Importations d'Afrique</u>	<u>Exportations vers l'Afrique</u>
<u>Total</u>	100	100
<u>EAMA</u>	27,5	24,6
<u>Afrique non associée</u>	72,5	75,4
dont: zone sterling	15,4	10,5
Afrique du Sud	9,2	12,0
Algérie, Maroc, Tunisie	31,6	32,9
Autres	16,3	20,0

X

X X

Régime des échanges CEE/EAMA

Application de la Convention de Yaoundé:

La Convention d'association, entrée en vigueur le 1er juin 1964, implique un certain nombre de modifications dans le régime des échanges des Etats membres et des EAMA.

- Mesures concernant les Etats membres

Les produits originaires des Etats associés bénéficient, d'une manière générale, à l'importation dans les Etats membres du régime tarifaire que les Etats membres s'accordent entre eux en vertu du Traité de Rome. De nouvelles réductions tarifaires interviendront le 1er janvier 1965 pour réduire les droits de 50% (majorité des produits agricoles) et de 70% (produits industriels) par rapport aux droits de base.

Cependant, un certain nombre de produits originaires des Etats associés sont admis en franchise de droits de douane dans la CEE depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Il s'agit des produits suivants : ananas, noix de coco, café, poivre, vanille, girofle, noix de muscade, cacao, thé. D'autre part, les Etats membres appliquent pour ces mêmes produits le tarif douanier commun à l'égard des pays tiers. Mais, les taux prévus initialement pour ces produits ont été sensiblement réduits soit à titre définitif, soit par des mesures de suspension. Par ces concessions unilatérales, la CEE a voulu rancontrer les préoccupations des pays tiers exportateurs de produits tropicaux qui, à plusieurs reprises, avaient fait part de leurs craintes de voir leurs relations commerciales perturbées par le niveau qu'ils jugeaient élevé de la préférence accordée aux EAMA.

Les droits de douane appliqués pour ces produits à l'égard des pays tiers tels qu'il résulte de la mise en vigueur de la Convention sont repris dans le tableau ci-dessous :

<u>PRODUITS</u>	Taux initialement prévu	Taux résultant de la mise en vigueur de la Convention	En pourcentage des taux initialement prévus	
			Suspension %	Réduction %
Ananas	12	9		25
Noix de coco (pulpe déshydratée)	5	4		20
Café non torréfié, non décaféiné	16	9,6	15	25
Poivre	20	17		15
Vanille	15	11,5		25
Girofle	20	15		25
Noix de muscade	20	15		25
Cacao	9	5,4	15	25
Thé	18	10,8(1)		40

(1) A la suite de négociations entre la CEE et le Royaume-Uni, le droit de douane a été totalement suspendu pour une période de deux ans, allant du 1er janvier 1964 au 31 décembre 1965. Il en va de même pour les bois tropicaux.

Enfin, en ce qui concerne les produits agricoles exportés par les Etats associés, concurrents des produits de l'agriculture européenne, qui font l'objet de la politique agricole commune, le régime applicable à l'importation de ces produits dans la Communauté est fixé après consultation des EAMA au fur et à mesure de l'élaboration de la politique agricole commune.

- Mesures concernant les Etats associés

Au 1er décembre 1964, chaque Etat associé accordera le même traitement tarifaire aux produits originaires de tous les Etats membres, Cela signifie que les préférences tarifaires dont la France bénéficie dans certains Etats associés de la zone franc seront étendues aux autres Etats membres.

1. Les Etats associés faisant partie de l'Union douanière de l'Afrique occidentale (Sénégal, Mauritanie, Mali, Côte d'Ivoire, Niger, Dahomey, Haute-Volta) avaient déjà pris à la date du 13/3/1964, au sein du Comité de l'Union douanière, la décision de supprimer toute discrimination dans le régime tarifaire applicable aux Etats membres de la C.E.E. Cette mesure entrera en vigueur comme prévu le 1er décembre 1964.

A partir de cette date, les marchandises originaires des Etats membres de la CEE autres que la France bénéficieront, à leur entrée dans les Etats de l'Union, du traitement accordé aux marchandises d'origine française, c'est-à-dire de la franchise totale des droits de douane discriminatoires, dont 60% des taux du tarif de 1959 leur étaient encore applicables. Le Mali avait déjà réalisé par anticipation cet alignement, en l'étendant également aux pays tiers avec lesquels il a conclu des accords commerciaux assortis de la clause de la nation la plus favorisée.

2. Les Etats formant l'Union douanière Equatoriale-Cameroun (République Centrafricaine, Tchad, Gabon, Congo-Brazzaville, Cameroun) ont par anticipation réalisé la non-discrimination à l'égard des Etats membres depuis le 1er juillet 1962, date de l'institution de leur tarif douanier extérieur commun, en suspendant l'application de ce tarif en faveur des importations originaires des Etats membres de la CEE. Cette suspension sera sans nul doute transformée en exemption définitive à compter du 1er décembre 1964, en application de la

3. Pour sa part, Madagascar qui a rétabli le 1er janvier 1961 son tarif douanier discriminatoire à l'importation suspendu depuis 1943, a spécifié que les droits de ce tarif ne sont pas applicables aux marchandises originaires des Etats membres de la CEE.
 4. On rappellera que le tarif des autres Etats associés (Togo, Congo-Léopoldville, Rwanda Burundi, Somalie) ne comporte pas de discrimination à l'égard des Etats membres qui sont du reste soumis au même régime que les pays tiers.
 5. Enfin, les Etats associés établiront de nouveaux cadres contingentaires pour les importations des produits originaires des Etats membres, conformément aux dispositions de la Convention. De fortes augmentations des contingents à ouvrir sont à prévoir pour un grand nombre de produits.
-